

■ **Cinéma Apollo S.A. Neuchâtel**, à Neuchâtel (FOSC du 02.07.2002, p. 13). Société dissoute sans liquidation par suite de fusion, au sens de l'article 748 CO. Les créanciers ayant été payés ou ayant reçus des sûretés, la société est radiée.

Journal no 2251 du 18.09.2003  
(01185428 / CH-645.0.401.123-6)